



Distr.
LIMITEE

A/C.6/L.409
19 novembre 1957
FRANCAIS
ORIGINAL ; ANGLAIS

Douzième session
SIXIEME COMMISSION
Point 54 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA DEFINITION DE L'AGRESSION : RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE 1956

Egypte . Amendements au projet de résolution commun présenté par le
Chili, la Colombie, Cuba, l'Equateur, les Philippines, le Salvador et
le Venezuela (A/C.6/L.409 et Corr.1)

1. Remplacer les troisième et quatrième alinéas du préambule par le texte suivant :

"Ayant examiné le rapport du Comité spécial de 1956 pour la question de la définition de l'agression,".

2. Remplacer les paragraphes 2, 3 et 4 du dispositif par le texte suivant :

"2) de ne pas poursuivre l'examen de la question de la définition de l'agression au cours de la présente session de l'Assemblée générale;

"3) d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session de l'Assemblée générale."
